

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Rapport
annuel
1993-1994

Cette publication a été rédigée par
le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, boulevard Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1994
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-13798-5
ISSN: 0827-1860
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du Secrétariat aux affaires intergouvernementales cana-
diennes pour l'exercice financier 1993-1994.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de ma considération respectueuse.

Le premier ministre,

Daniel Johnson

Québec, juin 1994

Monsieur Daniel Johnson
Premier ministre
885, Grande Allée Est
Québec (Québec)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1993-1994.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général associé,

André Dufour

Québec, juin 1994

Table des matières

Introduction	9		
1. Présentation générale du Secrétariat	11		
1.1 Description	11		
1.2 Organigramme	12		
1.3 Ressources humaines	13		
1.4 Ressources financières	13		
2. Présentation des directions et des bureaux	14		
2.1 Bureau du secrétaire général associé	14		
2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie	14		
2.3 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles	14		
2.4 Service des communications	15		
2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales	15		
2.6 Bureaux du Québec au Canada	15		
2.7 Direction des affaires juridiques	16		
3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada	17		
4. Coopération, francophonie et promotion économique et commerciale	19		
4.1 Coopération	19		
4.2 Francophonie	19		
4.3 Promotion économique et commerciale	21		
5. Dossiers institutionnel et constitutionnel	23		
5.1 Dossier constitutionnel	23		
5.2 Intégrité du territoire	23		
6. Entente de développement économique et régional (EDER)	25		
7. Dossiers sectoriels	27		
7.1 Négociations commerciales internationales	27		
7.2 Barrières au commerce interprovincial	27		
7.3 Transferts fédéraux aux provinces	27		
7.4 Élimination des chevauchements	27		
7.5 Lutte à la contrebande	27		
7.6 Conférence annuelle des premiers ministres	27		
7.7 Services sociaux	28		
7.8 Agroalimentaire	28		
7.9 Pêcheries	28		
7.10 Affaires municipales	28		
7.11 Environnement et Faune	29		
7.12 Main-d'œuvre	29		
7.13 Autochtones	29		
7.14 Forêts	29		
7.15 Éducation	29		
Annexes	31		
Annexe 1 Bureaux du Québec au Canada	31		
Annexe 2 Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes	33		

Introduction

La *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) prévoit que le premier ministre, à titre de ministre responsable de l'application de la section portant sur les Affaires intergouvernementales canadiennes, doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel des activités du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Ce rapport décrit les unités administratives du Secrétariat, leurs rôles ainsi que les principales activités pour l'exercice financier 1993-1994.

1. Présentation générale du Secrétariat

1.1 Description

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) relève, depuis le 11 janvier 1994, du premier ministre, à titre de ministre responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada.

De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en œuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs divers impacts, notamment sur la croissance économique des différentes régions du Canada. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux du Québec et au renforcement de son rôle en tant que partenaire économique majeur de la fédération canadienne. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le secrétaire général associé assume dans cet esprit la présidence du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) qui regroupe un certain nombre de ministères et d'organismes à vocation horizontale et a comme rôle d'assurer la cohérence de l'action intergouvernementale du Québec au Canada.

Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada qui sont situés à Moncton, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver. Il assure la coordination des activités relatives à la promotion économique et commerciale du Québec au Canada. Le Secrétariat coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la gestion du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne ainsi qu'à la négociation et à la mise en œuvre des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou organismes dans un certain nombre de provinces.

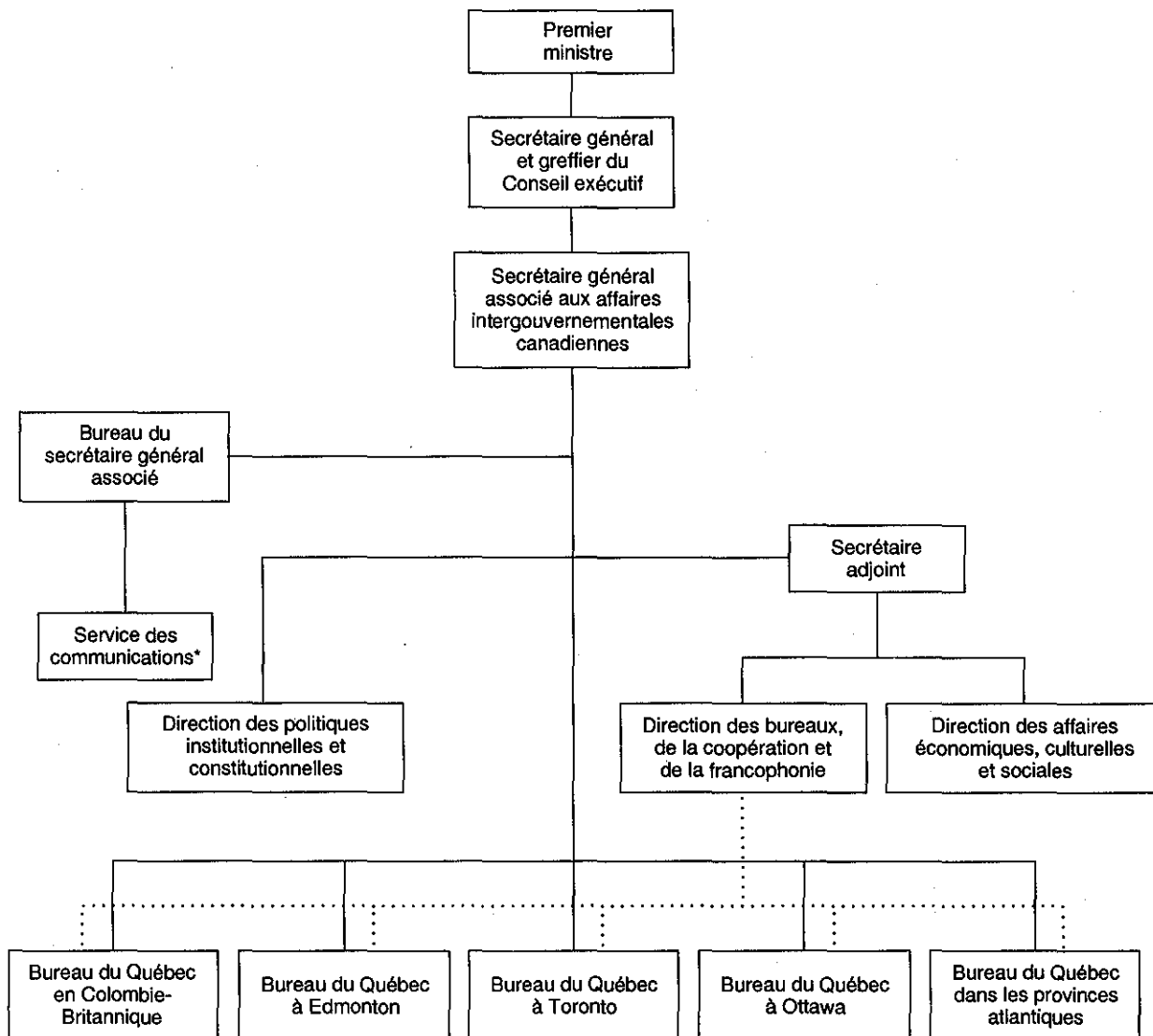
Le Secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine. Il a également la responsabilité d'un certain nombre de dossiers qui concernent différents aspects de la fédération canadienne.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et organismes publics québécois, le Secrétariat participe, en outre, à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements du Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en œuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. De plus, il collabore étroitement avec ces derniers pour veiller à l'intégrité du territoire du Québec. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces.

L'organigramme présenté à la page 12 illustre l'organisation administrative du Secrétariat.

1.2 Organigramme

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes



* Le personnel du Service des communications du SAIC a été prêté de septembre 1993 à mars 1994 à la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif où il a été affecté en permanence le 1^{er} avril 1994.

Note : Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

1.3 Ressources humaines

Les effectifs permanents autorisés au 31 mars 1994 s'établissent à 77. Voici comment ils sont répartis.

Unités	Hors cadre	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Bureau du secrétaire général associé	2	2	3	10	17
Service des communications			4	2	6
Direction des affaires économiques, culturelles et sociales		1	10	4	15
Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles		2	5	3	10
Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie		1	10	7	18
Bureaux du Québec au Canada		3	8		11
Total	2	9	40	26	77

1.4 Ressources financières

Le tableau suivant ventile les crédits octroyés pour les années 1993-1994 et 1992-1993.

	Année budgétaire (000 \$)	
	1993-1994	1992-1993
Fonctionnement — personnel	7 251,6	7 438,8
Fonctionnement — autres dépenses	2 145,6	2 542,1
Capital — autres dépenses	94,4	112,0
Transfert	3 085,1	3 488,8
Prêts et avances	100,0	100,0
Total	12 676,7	13 681,7

2. Présentation des directions et des bureaux

2.1 Bureau du secrétaire général associé

Le Bureau du secrétaire général associé coordonne les dossiers qui doivent être portés à l'attention du secrétaire général associé de même que les liaisons opérationnelles avec le Cabinet du premier ministre, le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif, les autres unités administratives du SAIC et les bureaux des sous-ministres des autres ministères. En étroite collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat.

Le Bureau du secrétaire général associé assure le secrétariat du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Le Bureau est responsable de l'administration des demandes d'autorisation de voyage à l'extérieur du Québec mais au Canada soumises au SAIC pour approbation par tous les ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé et rémunéré selon la *Loi sur la Fonction publique*.

En vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, le SAIC est dépositaire de l'original de toute entente en matière intergouvernementale canadienne. La gestion du Greffe des ententes relève du Bureau du secrétaire général associé. Il revient au Bureau de prendre les mesures nécessaires à la conservation de ces ententes pour qu'elles ne soient ni détruites, ni perdues, ni altérées.

Le Bureau du secrétaire général associé est enfin responsable, pour le Secrétariat, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie apporte son appui au maintien de relations suivies avec les gouvernements des autres provinces; elle fournit un soutien permanent aux activités du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes au Canada, à l'extérieur du Québec. De plus, elle coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. De concert avec les ministères à vocation économique et en collaboration avec les bureaux du Québec au Canada, elle est responsable de la promotion économique et commerciale du Québec au Canada.

En collaboration avec les bureaux du Québec au Canada, la Direction élabore et négocie les ententes et les programmes de coopération du Québec avec les

autres provinces, assure la mise en œuvre de ces ententes et programmes ainsi que la réalisation des activités qui en découlent. Elle administre également le Programme de soutien financier à la francophonie canadienne hors Québec.

La Direction voit à l'élaboration d'analyses géopolitiques et au suivi des grands dossiers d'actualité sur la scène canadienne.

Responsable de la coordination des activités des bureaux du Québec au Canada, la Direction veille à la cohérence de leurs orientations et interventions. Elle s'assure que les bureaux disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

2.3 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles est un lieu d'intégration des réflexions des aspects institutionnels et constitutionnels des activités gouvernementales québécoises. À ce titre, la Direction conseille les autorités du Secrétariat sur le dossier constitutionnel. De plus, elle observe, analyse et fournit des avis sur l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions. De même, elle collabore, avec les autres directions du Secrétariat, à l'étude des volets institutionnels et constitutionnels des politiques du gouvernement du Québec.

La Direction étudie la jurisprudence canadienne ainsi que les politiques, les lois et règlements fédéraux ou provinciaux qui sont d'intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles.

La Direction coordonne, en collaboration avec les ministères concernés, la mise en œuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Le volet externe de cette politique s'applique essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral et le Nunavut.

Le volet interne de la politique d'intégrité du territoire vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres publiques. La Direction s'assure que les transactions immobilières conclues entre le gouvernement du Québec et ses différents organismes, notamment les municipalités, et le gouvernement fédéral et ses organismes s'effectuent pour des fins de compétence fédérale et en conformité avec les politiques du gouvernement du Québec. Lorsque le gouvernement fédéral cesse d'avoir besoin d'un

immeuble, la Direction s'assure, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, du retour de celui-ci sous l'autorité du gouvernement du Québec.

Enfin, par le mandat de recherche qui lui a été confié, la Direction procède à certaines recherches et analyses sur les systèmes institutionnels et constitutionnels canadiens et étrangers. Elle s'assure du développement et de la coordination des relations et des échanges avec des organismes canadiens ou étrangers qui étudient le fédéralisme en général et les relations intergouvernementales canadiennes en particulier.

2.4 Service des communications

Le Service des communications voit à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de communication reliés aux dossiers du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Il a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, les programmes et les activités du Secrétariat et d'assurer une meilleure compréhension, dans les autres provinces, des politiques et des actions du gouvernement du Québec.

Il apporte également un soutien logistique à l'organisation de rencontres intergouvernementales auxquelles le Québec participe.

Le Service conseille et soutient les autres unités administratives du Secrétariat et les bureaux du Québec au Canada dans leurs activités de communication et s'assure que celles-ci s'ajustent aux grandes priorités gouvernementales.

Le 27 septembre 1993, dans le cadre de la rationalisation des activités de communications du Conseil exécutif, une Direction des communications du ministère du Conseil exécutif a été créée et les effectifs du Service des communications du SAIC y ont été transférés.

2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales appuie les autorités du Secrétariat dans la coordination des relations intergouvernementales canadiennes sur les questions de nature économique, culturelle, éducative et sociale. À cet égard, elle conseille les différents ministères et organismes et veille à la cohérence des orientations et des interventions du gouvernement du Québec dans l'ensemble des dossiers sectoriels.

Les principaux secteurs d'intervention de la Direction dans le domaine économique sont les suivants: industrie et commerce, commerce extérieur, énergie, mines, forêts, transports, environnement, agriculture, pêcheries, tourisme, alimentation, développement

économique régional, approvisionnements et services, institutions financières ainsi que les dossiers relatifs aux finances publiques.

En matière culturelle et sociale, les principaux secteurs d'intervention de la Direction sont les suivants: main-d'œuvre, habitation, santé, services sociaux, sécurité du revenu, éducation, condition féminine, autochtones, culture, immigration, communautés culturelles, justice, droits de la personne, protection du consommateur, science et technologie, communications, affaires municipales, parcs et loisirs.

La Direction coordonne la participation du Québec aux conférences des premiers ministres. Elle assume le secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales. Elle représente le Secrétariat lors de la négociation d'ententes en matière économique, culturelle et sociale ainsi que lors de rencontres fédérales-provinciales ou interprovinciales.

Enfin, la Direction étudie la question des chevauchements juridictionnels et administratifs sur le plan intergouvernemental. Elle analyse les politiques fédérales et celles des autres provinces et en évalue les impacts pour le Québec. Elle analyse également la question de l'équité du traitement du Québec au sein du Canada.

2.6 Bureaux du Québec au Canada

Le réseau de la représentation québécoise au Canada se compose de cinq bureaux, situés à Vancouver pour la Colombie-Britannique et le Yukon, à Edmonton pour l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à Toronto pour l'Ontario, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral et à Moncton pour les provinces de l'Atlantique.

Les bureaux du Québec au Canada ont pour mandat de représenter le Québec auprès des autres gouvernements, de promouvoir et de protéger les intérêts politiques, économiques et culturels du Québec. Ils informent et conseillent le gouvernement du Québec sur les grands dossiers et sur l'actualité politique de leur territoire. Grâce à leur connaissance des marchés dans les diverses parties du Canada, les bureaux conseillent les entreprises québécoises intéressées à établir des relations d'affaires, proposent et organisent, pour celles-ci, des activités de nature économique et commerciale. Ils collaborent avec les ministères québécois à la réalisation de leurs activités à l'extérieur du Québec. Ils développent et maintiennent des relations avec les communautés francophones et acadiennes et sont les principaux responsables de la gestion du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne. De plus, le Bureau du Québec à Ottawa assure la liaison avec les ministères et

organismes fédéraux et veille à recueillir toute documentation pertinente sur la législation, les règlements, les politiques, les programmes et les dépenses du gouvernement fédéral.

2.7 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques, qui conseille également le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

La Direction des affaires juridiques est appelée à participer à la négociation et à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie, à résoudre les problèmes d'interprétation qu'elles posent et à les réviser.

Outre les contrats, recommandations ministérielles et décrets qui concernent le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, la Direction rédige les arrêtés ministériels autorisant la conclusion, par les organismes publics, des ententes institutionnelles visées à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Elle fournit, par ailleurs, des opinions concernant la protection de l'intégrité du territoire québécois et, à la demande du responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, elle assume la représentation du Secrétariat devant la Commission d'accès à l'information.

3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada

Le **Bureau du Québec en Colombie-Britannique**, situé à Vancouver, a été particulièrement actif dans les secteurs des relations intergouvernementales, de la promotion économique et commerciale et des affaires publiques. Le Bureau a collaboré étroitement à la préparation et au déroulement de visites et de missions, dont celle du premier ministre, M. Robert Bourassa, à l'occasion d'une rencontre des premiers ministres tenue à Vancouver et celle du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, M. Gérard Tremblay. Le Bureau a pu ménager des entretiens de haut niveau pour le premier ministre avec des décideurs économiques de cette ville.

En matière de promotion économique et commerciale, il faut souligner le travail fait par le Bureau quant à la prospection des investissements, notamment au moyen de séminaires spécialisés et de missions de gens d'affaires. Soulignons, à cet égard, l'organisation d'une mission au Québec de gens d'affaires taiwanais de Vancouver afin de les sensibiliser au potentiel économique et commercial du Québec. Le Bureau a également organisé huit missions d'entreprises québécoises sur son territoire dans des secteurs stratégiques, tels l'aéronautique et les technologies de l'environnement. Mentionnons aussi la participation active du Bureau aux nombreuses activités de GLOBE 94, une importante conférence internationale sur l'environnement qui se tient à Vancouver à tous les deux ans. Enfin, le Bureau a maintenu et développé des relations avec les principaux intervenants des milieux politique, gouvernemental, économique et des médias, ainsi qu'avec les représentants de la communauté franco-colombienne.

Le **Bureau du Québec à Edmonton** a suivi de près les événements à caractère politique qui se sont déroulés sur son territoire. Il a assisté à de nombreux congrès de partis politiques de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il a organisé la rencontre entre les premiers ministres albertain, M. Ralph Klein, et québécois, M. Daniel Johnson. Il a également coordonné la rencontre du premier ministre de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, avec le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard.

Sur le plan économique, le Bureau a poursuivi ses efforts de promotion économique et commerciale dans l'une ou l'autre des 7 villes d'importance sur son territoire¹. Il a participé à 10 missions industrielles et à 13 foires commerciales, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'équipement pour la

protection de l'environnement. Le Bureau a représenté les intérêts d'entreprises québécoises en ce qui regarde les politiques d'achats publics des gouvernements des provinces des Prairies. Le Bureau du Québec à Edmonton a multiplié ses efforts dans ses relations avec les communautés francophones, notamment en accentuant sa présence en région.

Le **Bureau du Québec à Toronto** a vu son travail d'analyse géopolitique marqué en grande partie par le différend autour des questions reliées au commerce interprovincial et par d'autres événements qui sont survenus dans la province. L'année 1994 marquera le 25^e anniversaire de la signature d'un accord de coopération entre le Québec et l'Ontario. Les représentants des deux provinces se sont employés à définir et développer un nouvel axe de coopération qui corresponde davantage aux intérêts complémentaires des économies québécoise et ontarienne et fasse une plus large part aux échanges commerciaux. Par ailleurs, le Bureau a continué de jouer un rôle actif dans la promotion économique et commerciale. Ainsi, quelque 120 nouveaux dossiers de promotion commerciale ont été traités afin d'aider des entreprises québécoises à développer leur réseau de distribution en Ontario. Pour sa part, le secteur culturel a maintenu un rythme d'activités toujours aussi dynamique et a appuyé financièrement 21 activités de promotion d'artistes québécois en Ontario. La publication du document *Le Québec en Ontario — Calendrier des activités culturelles* s'est avéré un véhicule promotionnel de premier ordre. De son côté, l'équipe des services touristiques a réalisé de nombreuses opérations de relations publiques avec la presse canadienne et américaine. Elle a maintenu des liens étroits avec l'industrie touristique en favorisant la promotion de congrès et de voyages de motivation au Québec. L'équipe a dispensé de nombreux services d'information en répondant à des appels téléphoniques et en accueillant de nombreux visiteurs à son Centre d'information. Quant à lui, le Service des communications a fait porter ses interventions sur deux priorités, soit la consolidation d'un réseau de communications avec le secteur public ontarien ainsi que le maintien de la qualité des services au grand public dispensés par le Centre d'information. Enfin, le Bureau du Québec à Toronto a accentué sa présence auprès de la communauté francophone ontarienne, forte de plus d'un demi-million de personnes.

1. Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Red Deer, Edmonton et Yellowknife.

Le Bureau du Québec à Ottawa a procédé à l'analyse de l'activité politique dans la capitale fédérale qui, à bien des égards, a été très mouvementée. Soulignons particulièrement la course à la direction du Parti conservateur, le remaniement ministériel et la restructuration de l'appareil fédéral sous la direction de M^{me} Kim Campbell. Les préparatifs électoraux des principaux partis politiques ainsi que leurs stratégies et programmes ont également fait l'objet d'un examen attentif.

Les orientations du nouveau gouvernement libéral en matière de politiques sociales et économiques telles que formulées dans le livre rouge et ensuite confirmées dans le Discours du trône et le Discours du budget ont fait l'objet d'une attention spéciale. Une attention particulière a également été accordée à certains dossiers du gouvernement fédéral en raison de leurs conséquences économiques.

Le Bureau a également participé à des ateliers organisés par le Bureau fédéral de développement régional en vue d'aider les entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information à profiter davantage des contrats fédéraux.

Finalement, le Bureau du Québec à Ottawa a maintenu une présence active auprès des porte-parole d'organismes canadiens de la francophonie représentés dans la capitale fédérale.

Au Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, le travail d'analyse géopolitique s'est avéré particulièrement important, compte tenu de la nature de certains événements. Soulignons, entre autres, la tenue d'élections provinciales à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse ainsi que certaines activités reliées à la conjoncture économique dans ces provinces, notamment le projet de construction du lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick et les problèmes de l'industrie de la pêche. Le Bureau a aussi réalisé un bon nombre d'activités de promotion économique et commerciale. Il a rendu de nombreux services à des entreprises québécoises désireuses d'exploiter les débouchés qu'offre le marché des Provinces atlantiques. Le Bureau a joué un rôle actif dans l'organisation de visites de ministres sur son territoire et d'événements spéciaux. Soulignons, en particulier, la Conférence annuelle des premiers ministres du Canada, à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, et la Conférence des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, à Stowe, au Vermont. Enfin, le Bureau a multiplié ses efforts en vue de maintenir et de renforcer ses liens avec la communauté francophone acadienne.

Dans le secteur de l'information et des communications, les cinq bureaux, avec la collaboration de la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif, ont fait connaître le Québec et les positions québécoises auprès des médias et des publics de leur territoire par la préparation de communiqués et la production et la distribution de publications sur le Québec. De plus, les bureaux ont produit, à l'intention des autorités du SAIC, des revues générales et spécialisées de la presse locale et régionale. En tant que représentants officiels du gouvernement québécois, les chefs de poste et les conseillers ont également participé à de nombreuses activités officielles.

4. Coopération, francophonie et promotion économique et commerciale

4.1 Coopération

Un budget de plus de 300 000 \$ a été consacré à la coopération dans le cadre de la Commission permanente de coopération **Québec-Ontario**. La majeure partie des activités de coopération est reliée au secteur de l'éducation, notamment le Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois et le Programme de coopération universitaire en enseignement supérieur et recherche. Le secteur de la culture occupe également une place importante dans les activités de coopération avec cette province. Plusieurs des manifestations culturelles subventionnées en 1993-1994 ont attiré de vastes auditoires et permis à des artistes québécois et ontariens d'établir et de renforcer leur notoriété. La sous-commission sur la coopération technologique et sur les relations commerciales a réalisé un séminaire réunissant quelques hauts fonctionnaires de l'Ontario et du Québec pour discuter des instruments de politique économique des deux provinces.

Les activités de coopération avec les **provinces de l'Ouest** sont principalement concentrées dans le secteur de l'éducation, avec la participation des quatre provinces au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois. Par ailleurs, près de 70 étudiants du Québec, du Manitoba et de l'Alberta bénéficient du Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire. La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie a aussi coordonné la mise en œuvre du Programme de coopération en éducation avec le Bureau de l'éducation française du Manitoba pour la réalisation de projets destinés aux Franco-Manitobains. En concertation avec le ministère de la Culture et des Communications, elle a également administré le programme de dix bourses offertes annuellement à des

artistes québécois désirant suivre un stage de perfectionnement au *Banff Centre For The Arts*, en Alberta. Au total, une somme de près de 275 000 \$ a été versée pour la réalisation des projets de coopération avec les provinces de l'Ouest.

Dans les **provinces de l'Atlantique**, le gouvernement du Québec a consacré un budget de plus de 150 000 \$ à la coopération avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, principalement dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la recherche universitaire. En Nouvelle-Écosse, quelques organismes ont reçu de l'aide financière du gouvernement du Québec, dont *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, seul journal francophone publié dans cette province. Il faut également souligner l'aide accordée à la réalisation des projets de coopération entre universités et collèges, de même que l'aide que reçoivent les étudiants de l'Université Sainte-Anne pour poursuivre leurs études dans une université québécoise.

Le Secrétariat participe annuellement, au nom du gouvernement du Québec, au financement de certains organismes et institutions reliés aux domaines de la coopération et des relations intergouvernementales. Comme l'indique le tableau à la page 20, le Québec a versé en 1993-1994 un montant de plus de 500 000 \$ à ce chapitre, dont 279 300 \$ au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

4.2 Francophonie

Les sommes consacrées par le gouvernement du Québec à l'appui de la francophonie canadienne au cours de l'exercice financier 1993-1994 se sont élevées à plus de 1,3 million de dollars et ont été attribuées de la façon suivante:

Dépenses du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne pour l'exercice financier 1993-1994

	Atlantique	Ontario	Ouest	Associations et fédérations nationales	Total
Nombre de projets retenus	61	70	86	25	242
Montant accordé	331 000 \$	341 750 \$	341 750 \$	301 320 \$	1 315 820 \$

Dépenses du Programme de coopération interprovinciale pour l'exercice financier 1993-1994

Volets/Secteurs	National	Est			Ontario	Ouest				Sous-totaux
		Î.-P.-É.	N.-B.	N.-É.		ALB.	C.-B.	MAN.	SASK.	
Institutionnel:	507 761 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	507 761 \$
Interprovincial:										
– culture	—	12 570 \$	45 400 \$	—	111 100 \$	22 422 \$	—	6 225 \$	—	197 717 \$
– éducation	91 793 \$	9 471 \$	68 972 \$	3 820 \$	179 415 \$	88 455 \$	87 560 \$	33 170 \$	22 562 \$	585 218 \$
– autres	—	11 950 \$	4 176 \$	68 000 \$	26 023 \$	—	—	—	—	110 149 \$
Sous-total:	91 793 \$	33 991 \$	118 548 \$	71 820 \$	316 538 \$	110 877 \$	87 560 \$	39 395 \$	22 562 \$	893 084 \$
Promotion/Diffusion:	22 521 \$	—	—	—	—	6 750 \$	6 400 \$	—	350 \$	36 021 \$
Totaux:	622 075 \$	33 991 \$	118 548 \$	71 820 \$	316 538 \$	117 627 \$	93 960 \$	39 395 \$	22 912 \$	1 436 866 \$

Parmi les principales associations nationales qui ont reçu de l'aide dans le cadre du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne, soulignons l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), l'Association de la presse francophone, la Fédération culturelle canadienne-française, le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. En 1993-1994, des subventions totalisant 301 320 \$ ont été remises pour financer 25 projets. Parmi ceux-ci, mentionnons l'aide fournie à l'ACELF pour la tenue de stages de perfectionnement destinés aux éducateurs francophones des autres provinces et territoires du Canada ainsi que le financement consenti à l'Association de la presse francophone afin de lui permettre de développer des liens de partenariat stratégique avec le milieu québécois de la presse.

En **Ontario**, le gouvernement du Québec a apporté son soutien à la communauté francophone de cette province en concertation, dans plusieurs cas, avec le gouvernement de l'Ontario, notamment avec l'Office des affaires francophones et le Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario. Cette année, 70 projets ont fait l'objet de subventions pour un montant total de 341 750 \$. Soulignons particulièrement l'appui accordé à l'Association canadienne-française de l'Ontario et l'aide à divers organismes voués à la culture et aux communications.

Pour leur part, les Acadiens et les francophones de la **région de l'Atlantique** ont reçu une aide québécoise de 331 000 \$ pour la mise en œuvre de 61 projets. Les principales initiatives se situent dans le champ des communications par l'aide accordée au soutien des radios communautaires, la diffusion et la promotion de produits culturels et le soutien de projets dans le secteur de l'économie. Ce programme a également permis à la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador d'organiser pour la communauté francophone un symposium sur le développement économique.

Dans les quatre **provinces de l'Ouest** et les deux **territoires**, 86 projets ont reçu un appui financier du Québec pour un montant de 341 750 \$. Il faut souligner, notamment, le grand nombre de projets destinés aux jeunes francophones. Ainsi, des activités telles que l'organisation de jeux francophones, de parlements jeunesse, de coopératives de services pour jeunes, auront pu être réalisées grâce à l'aide financière du programme. Il importe également de mentionner certains projets qui visent à former des personnes qui assureront bénévolement l'animation des communautés francophones dans les domaines des communications, de la gestion d'entreprises, de la culture et des arts.

4.3 Promotion économique et commerciale

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a coordonné plusieurs activités permettant de promouvoir l'expertise québécoise dans le domaine manufacturier.

En plus des ressources consacrées par les bureaux pour la promotion économique et commerciale du Québec au Canada, le SAIC a consacré 148 000 \$, en 1993-1994, à ce secteur d'activité. Ces montants ont été accordés en appui à des entreprises pour promouvoir l'expertise québécoise sur le marché canadien par une participation à des expositions ou à des missions commerciales. Le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques a accordé 11 500 \$ pour la participation d'entreprises québécoises à différentes activités, le Bureau du Québec à Toronto 72 000 \$, le Bureau du Québec à Vancouver 42 000 \$ alors que celui d'Edmonton, 22 500 \$. Plus de 90 entreprises ont participé aux activités financées par le SAIC.

Les bureaux ont également organisé différentes activités pour promouvoir l'image économique du Québec et les avantages d'y investir; il convient de souligner notamment la tenue de deux séminaires dont l'un sur les technologies de l'information tenu à Toronto et un autre sur le programme québécois d'immigrants investisseurs qui a eu lieu à Vancouver.

En partenariat avec le SAIC, d'autres ministères québécois engagés dans la promotion économique et commerciale comme le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Ressources naturelles, ont consacré des ressources à la réalisation de ces activités.



5. Dossiers institutionnel et constitutionnel

5.1 Dossier constitutionnel

Le rejet de l'Accord de Charlottetown, en octobre 1992, a mis fin aux discussions constitutionnelles multilatérales. Le dossier constitutionnel a quand même connu certains développements sur le plan bilatéral. Un premier amendement relatif à l'enchâssement dans la Constitution d'une disposition visant la reconnaissance de l'égalité des communautés francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick a été adopté au printemps 1993. Un second amendement concerne l'Île-du-Prince-Édouard. Il vise à remplacer l'obligation constitutionnelle imposée au gouvernement fédéral de maintenir un service de traversiers entre cette province et le Canada, en l'occurrence le Nouveau-Brunswick, par celle du maintien d'un ouvrage de franchissement. En effet, il a été décidé de construire un pont qui reliera ces deux provinces. Par ailleurs, le Secrétariat a suivi de près les débats touchant la notion d'autonomie gouvernementale dans les discussions avec les communautés autochtones.

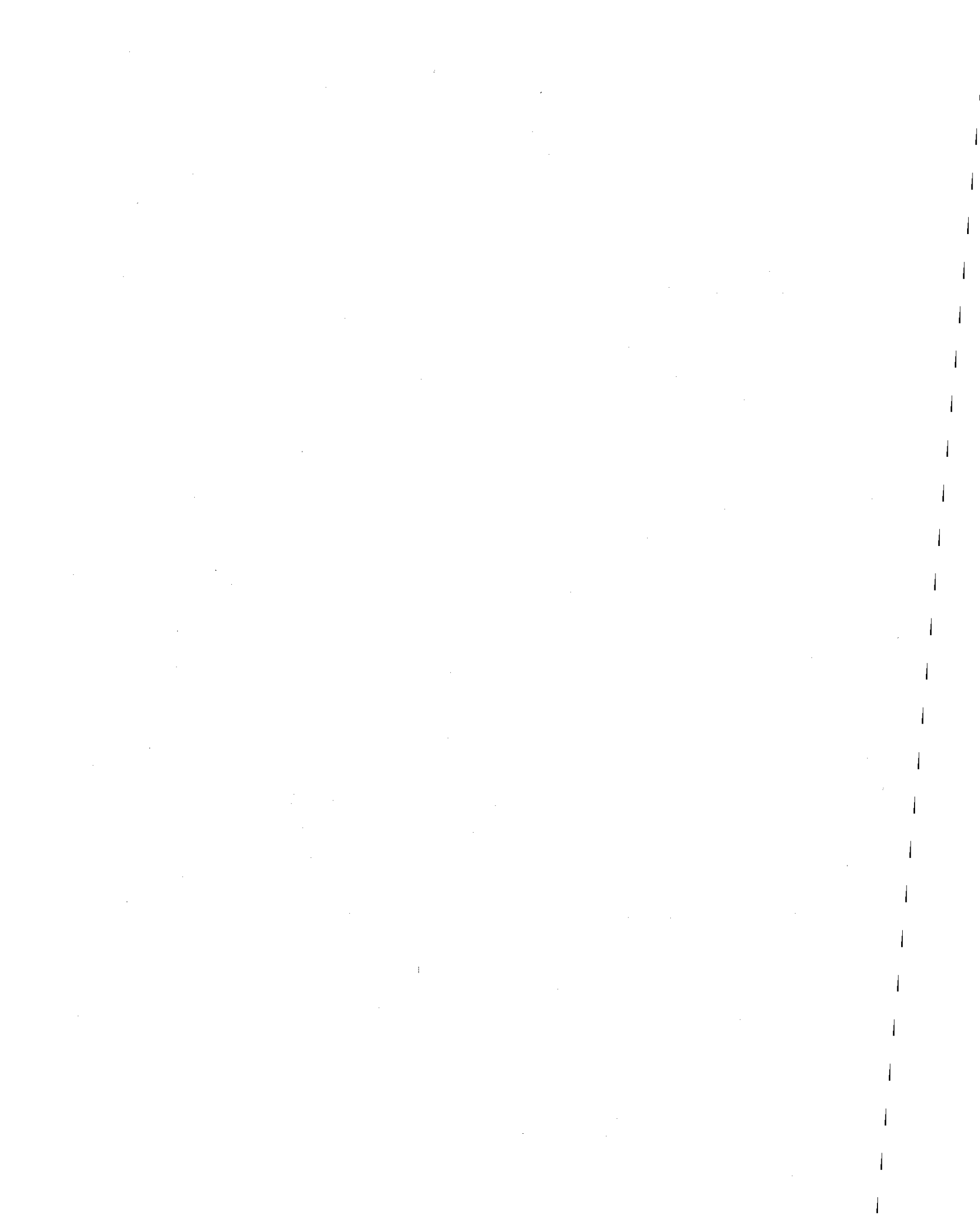
5.2 Intégrité du territoire

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention du Secrétariat en matière d'intégrité du territoire. Plus précisément, le dossier de la frontière septentrionale a fait l'objet d'un suivi particulier en raison de la création par le gouvernement fédéral, en juin 1993, du Territoire du Nunavut et de l'approbation d'une entente finale sur les revendications territoriales conclue avec la Fédération Tungavik du Nunavut. Il en est de même du dossier relatif aux négociations entre le gouvernement fédéral et les Inuit du Québec, représentés par la Société Makivik, concernant leurs revendications territoriales visant la zone située au large des côtes québécoises. Enfin, outre le volet autonomie gouvernementale, le Secrétariat a aussi continué de suivre le volet territorial des négociations avec le Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM).



6. Entente de développement économique et régional (EDER)

Dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional, signée en 1984 pour une période de dix ans, le Québec et le Canada ont conclu, en 1993-1994, une entente auxiliaire portant sur le secteur agroalimentaire. Si on y ajoute les autres ententes auxiliaires conclues dans les années précédentes (industrie, tourisme, forêt, mines) ainsi que la prolongation de l'Entente auxiliaire sur le développement économique des régions du Québec, l'ensemble des sommes prévues par les deux gouvernements pour la phase 1992-1997 de l'Entente de développement économique et régional s'élève à 806 millions de dollars. À la fin de la présente année financière, le premier ministre confiait au ministre délégué aux Affaires régionales la responsabilité de l'Entente de développement économique et régional.



7. Dossiers sectoriels

7.1 Négociations commerciales internationales

Le gouvernement du Québec a maintenu une présence très active au sein des différents forums fédéraux-provinciaux consacrés aux négociations commerciales internationales, plus précisément concernant l'*Uruguay Round* et les accords parallèles à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en matière d'environnement et de travail. Les positions défendues par le Québec dans ce dossier, et de façon générale à l'égard de tout accord international, sont demeurées les mêmes. Elles ont trait au respect du partage des compétences entre les différents paliers de gouvernement et au maintien de sa responsabilité quant à la possibilité de mettre en œuvre les mesures qui relèvent de la compétence provinciale.

Dans cette optique, le Québec a toujours réclamé la conclusion d'ententes fédérales-provinciales visant la participation des provinces à l'application et à la gestion des accords internationaux et aux mécanismes de règlement des différends qui y sont associés. Des négociations multilatérales ont été entreprises à cet égard en février 1994 dans le cas des accords parallèles à l'ALENA.

7.2 Barrières au commerce interprovincial

Des réunions du Comité des ministres du Commerce intérieur ont eu lieu en juin 1993 et en janvier 1994 pour examiner les travaux réalisés par les négociateurs nommés par les gouvernements fédéral et provinciaux et les Territoires du Nord-Ouest. Conformément à leur mandat, les négociateurs principaux ont travaillé à l'élaboration d'une entente globale basée sur le principe de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre les provinces. En plus de préciser les règles de base, cette entente globale comportera des ententes spécifiques portant sur différents secteurs d'activité.

Parallèlement à ces négociations multilatérales, des discussions ont été menées d'abord avec le Nouveau-Brunswick et par la suite avec l'Ontario, en vue de régler des problèmes de nature bilatérale liés à la circulation de la main-d'œuvre et à l'accessibilité aux marchés publics. Des ententes ont pu être conclues sur ces questions en novembre 1993 et mars 1994 avec le Nouveau-Brunswick et en décembre 1993 avec l'Ontario.

7.3 Transferts fédéraux aux provinces

Les principaux programmes de transfert aux provinces comprennent la péréquation dont l'objectif est de réduire les écarts de capacité fiscale entre les

provinces, le financement des programmes établis (FPE), par lequel le gouvernement fédéral contribue financièrement à la santé et à l'éducation postsecondaire et le régime d'assistance publique du Canada (RAPC), par lequel il contribue aux programmes d'assistance sociale et aux services de bien-être social des provinces.

Le gouvernement fédéral a procédé au renouvellement du programme de péréquation pour les cinq prochaines années, à compter du 1^{er} avril 1994. Les transferts à ce titre progresseront au rythme du produit national brut (PNB).

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a présenté au gouvernement fédéral deux réclamations au sujet du programme fédéral de stabilisation des revenus des provinces. Ce programme prévoit qu'une province qui subit une baisse de ses revenus par rapport à l'année précédente peut recevoir une compensation du gouvernement fédéral. Les demandes du Québec s'élèvent à 282 millions de dollars pour l'année 1991-1992 et à 160 millions de dollars pour l'année 1992-1993. Le gouvernement fédéral a respectivement jusqu'au 30 novembre 1994 et 30 novembre 1995 pour statuer sur ces réclamations.

7.4 Élimination des chevauchements

Un processus d'élimination des chevauchements et des doublons entre les programmes fédéraux et ceux du gouvernement du Québec s'est amorcé au cours de cette année. Des négociations ont eu lieu dans différents secteurs. À titre d'exemple, dans le secteur de l'inspection des aliments, des résultats concrets ont été obtenus et les duplications ont été éliminées dans plusieurs activités.

7.5 Lutte à la contrebande

Le 8 février 1994, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé conjointement les moyens qu'ils entendaient prendre pour enrayer le commerce illégal des produits du tabac. Le plan d'action compte quatre volets : une réduction substantielle des taxes sur le tabac, l'intensification des mesures de contrôle, des mesures visant la promotion de la santé et la réduction du tabagisme ainsi qu'une contribution des manufacturiers de produits du tabac.

7.6 Conférence annuelle des premiers ministres

À l'occasion de la Conférence annuelle des premiers ministres des provinces tenue à Baddeck (N.-É.) les 26 et 27 août 1993, les provinces sont parvenues à un consensus en ce qui touche les quatre secteurs jugés prioritaires par le Québec. Sur les

questions financières, le Québec a pu réitérer sa position concernant une politique monétaire basée sur la réduction des taux d'intérêt, sur le besoin de maintenir le niveau des transferts aux provinces et sur la révision en profondeur des arrangements fiscaux. En ce qui a trait à la main-d'oeuvre, il a mis en lumière l'importance de réduire les chevauchements et d'en arriver à des ententes adaptées aux divers marchés du travail. Pour ce qui est de la santé, le Québec a insisté sur la nécessité de maintenir un système qui soit moins rigide et mieux adapté aux besoins des provinces. Enfin, le Québec a pu insister sur l'importance de réduire les chevauchements et les doublages dans un esprit de meilleure gestion des finances publiques et d'un meilleur service à la clientèle.

7.7 Services sociaux

Le 13 mai 1993, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont signé le protocole d'entente concernant le programme d'action communautaire pour les enfants. D'ici 1997, le gouvernement fédéral versera une somme totale de 34,8 millions de dollars afin de promouvoir et de protéger la santé et le développement social optimal des enfants les plus vulnérables et de leurs parents. Ce programme est complémentaire aux politiques et programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les jeunes et leurs familles.

7.8 Agroalimentaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont procédé, le 23 septembre 1993, au renouvellement de l'Entente auxiliaire sur le développement agroalimentaire. Cette entente de 40 millions de dollars, répartis également entre les deux gouvernements, porte sur trois volets: la recherche, l'innovation technologique et les activités de suivi découlant du Sommet agroalimentaire québécois tenu en juin 1992. L'entente sera d'une durée de cinq ans.

De plus, le même mois, le Québec a conclu une entente avec l'ensemble des gouvernements au Canada portant sur la coopération en développement du commerce extérieur et des marchés. Cette entente vise à améliorer la performance du secteur agroalimentaire canadien sur le marché mondial.

Le Québec et le Canada signaient, en septembre 1993, une entente-cadre portant sur le partage des responsabilités d'inspection. Celle-ci a été suivie d'une série d'ententes auxiliaires touchant divers secteurs de production agricole. Ces ententes ont pour but l'amélioration des services en utilisant mieux les ressources existantes.

Par ailleurs, après plusieurs années de négociations dans le cadre du GATT, une entente est intervenue, en décembre 1993, pour fixer les règles du commerce

mondial. Ainsi, pour la première fois, l'Accord du GATT s'appliquera aux produits agricoles. Cette entente prévoit que les pays qui avaient des quotas d'importation devront les éliminer et les remplacer par des droits de douane ayant le même effet, mais qui devront être réduits progressivement au cours des prochaines années.

Le Québec déplore l'abolition des quotas d'importation. À défaut, il entend soutenir le gouvernement fédéral pour que soit retenue la formule des équivalents tarifaires lors de la conférence de Marrakech qui se tiendra à la mi-avril 1994, et au cours de laquelle sera signé officiellement l'Accord du GATT.

7.9 Pêcheries

À l'initiative du Québec, les ministres des Pêches des cinq provinces de l'Est ont mis sur pied, en juillet 1993, le Forum interprovincial des ministres responsables des Pêches de l'Atlantique. Ce forum vise notamment à harmoniser les législations et les programmes provinciaux. Il permettra, de plus, de favoriser une position commune quant au partage des rôles avec le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, en décembre 1993, le gouvernement fédéral a interdit la pêche à la morue dans la région de l'Atlantique, en raison de l'effondrement des stocks. En février 1994, il faisait part aux provinces de son intention de mettre en place, au cours de cette année, une stratégie quinquennale d'adaptation et de rationalisation du secteur de la pêche au poisson de fond de l'Atlantique.

7.10 Affaires municipales

En février 1994, le gouvernement du Québec a conclu, avec le gouvernement fédéral, l'Entente Canada-Québec sur les infrastructures. Ce programme à quatre volets, d'une durée de trois ans, vise à court et moyen terme la création d'emplois et l'amélioration de la compétitivité économique des régions du Québec.

La priorité sera accordée aux travaux sur des infrastructures dites classiques tels les réseaux associés à la distribution de l'eau potable ou à l'évacuation des eaux usées, les routes, les rues, les trottoirs, les ponts, les viaducs, les tunnels, etc. Cependant, des fonds ont également été réservés afin d'appuyer financièrement l'expérimentation de nouvelles technologies ou de développer de grands projets à incidence urbaine.

La contribution du gouvernement fédéral à cette entente sera de 526 753 000 \$. Les parts du Québec et des municipalités seront respectivement du même ordre.

7.11 Environnement et Faune

En juin 1988, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu une entente relative à la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent. Comme l'échéance de cette entente avait été fixée au 31 mars 1993, les parties ont convenu de la prolonger d'une année afin de se donner le temps d'en négocier une deuxième phase. Cette nouvelle entente, intitulée «Saint-Laurent Vision 2000», a été approuvée par le gouvernement du Québec. Elle prévoit que le gouvernement fédéral consacrera 100 millions de dollars aux fins de l'entente d'ici son échéance, en mars 1998.

En août 1993, le Canada et le Québec ont par ailleurs modifié l'entente qu'ils avaient signée en 1987 pour combattre les précipitations acides. Par cette modification, le Québec s'engage à limiter l'émission annuelle québécoise d'anhydride sulfureux à 500 000 tonnes, plutôt que les 600 000 tonnes qui avaient été prévues à l'origine.

7.12 Main-d'œuvre

Le gouvernement du Québec, appuyé par les partenaires du marché du travail, a réaffirmé sa position concernant la mise en place d'un guichet unique en matière de main-d'œuvre en procédant à des arrangements administratifs avec le gouvernement fédéral.

Ce guichet unique, sous la responsabilité de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), intégrerait les interventions fédérales et provinciales relatives au développement de la main-d'œuvre. Les discussions se sont poursuivies tout au long de l'année avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

7.13 Autochtones

Au cours de cette année, le gouvernement du Québec a poursuivi des discussions intensives avec le Conseil des Atikamekw et des Montagnais et le gouvernement fédéral dans le but d'en arriver à une entente sur les questions territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Avec l'aide d'un négociateur spécial, les parties ont convenu d'un certain nombre de lignes directrices susceptibles de servir de référence en vue d'une entente globale.

Plus largement, le gouvernement a participé à des discussions, lors de deux conférences fédérales-provinciales-autochtones, sur la question de la mise en place, dans le cadre de la constitution actuelle, de l'autonomie gouvernementale autochtone.

7.14 Forêts

Dans le cadre d'une stratégie pancanadienne de développement durable des forêts comportant l'implantation de dix forêts modèles au Canada, le Québec et

le Canada ont convenu de la mise en œuvre d'un projet d'une forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Cette entente établit un processus permettant au ministère québécois des Ressources naturelles d'exercer un droit de veto sur l'ensemble des activités de cette forêt-modèle financée et gérée par le gouvernement du Canada.

7.15 Éducation

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMÉC) s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Lors de la première rencontre tenue à Victoria en Colombie-Britannique fin septembre 1993, le Conseil a adopté une déclaration conjointe portant sur les orientations futures de l'organisme. Cette déclaration, appelée *Déclaration de Victoria*, faisait suite à la conférence annuelle des premiers ministres de Baddeck qui donnait son «appui sans réserve au CMÉC pour qu'il devienne le chef de file en matière de changement et l'autorité nationale dans le secteur de l'éducation au Canada.»

Le CMÉC se donnait ainsi un programme d'action comprenant notamment la poursuite et l'extension du Programme d'indicateurs du rendement scolaire et la mise sur pied des Assises pancanadiennes de l'éducation. Le Québec a été élu à la présidence de l'organisme. La deuxième rencontre des ministres à Toronto, en février 1994, a permis de constater le vif intérêt des milieux concernés par la *Déclaration de Victoria*, notamment en ce qui a trait à une participation aux Assises pancanadiennes de l'éducation qui auront lieu à Montréal fin mai 1994.

Annexes

Annexe 1

Bureaux du Québec au Canada

Moncton

Julien Arsenault
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 Place de l'Assomption
 770, rue Main
 Moncton (Nouveau-Brunswick)
 E1C 1E7
 Téléphone: (506) 857-9851
 Télécopieur: (506) 857-9883

Ottawa

André Gourd
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 112, rue Kent, bureau 700
 Place de Ville (Tour B)
 Ottawa (Ontario)
 K1P 5P2
 Téléphone: (613) 238-5322
 Télécopieur: (613) 563-9137

Toronto

Wilbrod P. Gauthier
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 20, rue Queen Ouest
 Bureau 1504, C.P. 13
 Toronto (Ontario)
 M5H 3S3
 Téléphone: (416) 977-6060
 Télécopieur: (416) 596-1407

Edmonton

Michel Brûlé
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 Highfield Place Building
 10th Floor, 10010 — 106 Street
 Edmonton (Alberta)
 T5J 3L8
 Téléphone: (403) 423-6651
 Télécopieur: (403) 424-9495

Vancouver

Peter Dunn
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 World Trade Centre
 640-999 Canada Place
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V6C 3E1
 Téléphone: (604) 844-2833
 Télécopieur: (604) 844-2834

Annexe 2

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes

Date et lieu 1993	Titre
14-16 avril Hamilton (Ontario)	Forum national des conseils consultatifs des sciences et de la technologie
21-22 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires de la Condition féminine
26-27 avril Ottawa (Ontario)	Rencontre des négociateurs en chef sur le commerce intérieur
27-28 avril Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice
12-13 mai Régina (Saskatchewan)	Réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)
14 mai Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports
14-15 mai Quadra Island (Colombie-Britannique)	Conseil canadien des officiels en tourisme
17 mai Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Habitation
18-19 mai Ottawa (Ontario)	Rencontre des négociateurs en chef sur le commerce intérieur
28 mai Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Justice
30-31 mai Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances
31 mai-1 ^{er} juin Ottawa (Ontario)	Comité permanent des fonctionnaires responsables des droits de la personne
1 ^{er} juin Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Consommation
1 ^{er} et 2 juin Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture
1 ^{er} et 2 juin Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des sous-ministres des Affaires autochtones et des leaders autochtones
2 juin Régina (Saskatchewan)	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la Sécurité du revenu et des Services sociaux
3-4 juin Régina (Saskatchewan)	Conférence interprovinciale des ministres de la Sécurité du revenu et des Services sociaux
3 juin Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables du marché du travail
3-4 juin Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du marché du travail
6-7-8 juin St-Andrews-by-the-Sea (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Condition féminine
8 juin Vancouver (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Commerce intérieur
9 juin Vancouver (Colombie-Britannique)	Rencontre des négociateurs en chef sur les barrières au commerce interprovincial

Date et lieu 1993	Titre
10 juin Hull (Québec)	«Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts» — groupe de travail pancanadien composé majoritairement des sous-ministres des Forêts
22 juin Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la santé
5 juillet Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence provinciale-territoriale des ministres et sous-ministres de l'Agriculture
6 juillet Toronto (Ontario)	Rencontre du groupe de travail des sous-ministres du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMÉC)
6-7 juillet Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres et des sous-ministres de l'Agriculture
6-7 juillet Winnipeg (Manitoba)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Habitation
7-8 juillet Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)	Réunion annuelle des sous-ministres du Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF)
9 juillet St. John's (Terre-Neuve)	Conférence interprovinciale des ministres des Pêches
13-14 juillet Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)	Conférence interprovinciale des ministres responsables des questions autochtones et des leaders autochtones
13-14 juillet Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial
9 août Toronto (Ontario)	Cinquième Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
10 août Toronto (Ontario)	Réunion du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation
10-11 août Pond Inlet (Territoires du Nord-Ouest)	Réunion du Conseil canadien des ministres de la Faune
10-12 août Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence provinciale-territoriale des ministres des Affaires municipales
26 août Québec (Québec)	Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique
26-27 août Baddeck (Nouvelle-Écosse)	Trente-quatrième Conférence annuelle des premiers ministres des provinces
1 ^{er} septembre Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial
6 septembre Saint-John (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de l'organisation des mesures d'urgence
7 septembre Saint-John (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'organisation des mesures d'urgence
8 septembre Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest)	Conférence du Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF)
12 septembre Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Réunion du Comité consultatif sur l'énergie (CCÉ)
12-13 septembre Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Réunion du Conseil des ministres de l'Énergie (CMÉ)

Date et lieu 1993	Titre
14-15 septembre Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines
14-15 septembre Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)	Réunion des sous-ministres des Travaux publics
4 septembre Edmonton (Alberta)	Conférence provinciale-territoriale des sous-ministres de la Santé
15-16 septembre Edmonton (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé
22 septembre Québec (Québec)	Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des pêches
23 septembre Ottawa (Ontario)	Trentième Conférence annuelle du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière
27-28 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMÉC)
29-30 septembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires de la Condition féminine
6-7 octobre Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial
7-8 octobre Smithers (Colombie-Britannique)	Conférence des ministres responsables du Nord
13-14 octobre Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) — comité des sous-ministres
4-5 novembre Ottawa (Ontario)	Comité permanent des fonctionnaires responsables des droits de la personne
8-9 novembre Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux
16 novembre Saskatoon (Saskatchewan)	Réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)
17 novembre Saskatoon (Saskatchewan)	Conférence conjointe CCME/ministres de l'Énergie
17-18 novembre Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial
22 novembre Régina (Saskatchewan)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de la Culture et des Richesses historiques
23-24 novembre Lac Meech (Québec)	Réunion des hauts fonctionnaires du Comité interprovincial du sport et des loisirs
26 novembre Ottawa (Ontario)	Conférence des hauts fonctionnaires responsables des institutions financières
1 ^{er} décembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances
2 décembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence des ministres responsables de l'Économie
6-7 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice
14 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Sécurité du revenu et des Services sociaux
14-15 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial

Date et lieu 1993	Titre
15 décembre Québec (Québec)	Conférence interprovinciale des ministres des Pêches de l'Atlantique
16-17 décembre Québec (Québec)	Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique
16 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé
21 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres
1994	
11 janvier Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation
17 janvier Toronto (Ontario)	Conférence des sous-ministres de l'Éducation
19-20 janvier Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables du commerce intérieur
20-21 janvier Montréal (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances
1 ^{er} février Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des affaires autochtones, des leaders autochtones et des responsables de la Commission royale sur les peuples autochtones
2 février Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires autochtones, des leaders autochtones et des responsables de la Commission royale sur les peuples autochtones
4 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du marché du travail et des ministres responsables de la sécurité du revenu
8-9 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé
9-10 février Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine
9-10 février Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la protection civile
23-24 février Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial
27-28 février Toronto (Ontario)	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMÉC)
1 ^{er} mars Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du marché du travail
10 mars Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce extérieur
16 mars Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de l'agriculture
16-17 mars Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial
17-18 mars Régina (Saskatchewan)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des coopératives
20-21 mars Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) — comité des sous-ministres
23-24 mars Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice
23-24 mars Ottawa (Ontario)	Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial

Date et lieu 1994	Titre
29 mars Régina (Saskatchewan)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture
29 mars Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale conjointe des sous-ministres responsables du marché du travail et des sous-ministres responsables de la sécurité du revenu et des services sociaux

Composition typographique: Alphatek inc.

Achévé d'imprimer en mai 1994
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville

